

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RECHASTEL / FAMILLES - INDIVIDUELS

Le village vacances appartient à toutes les personnes qui y séjournent. Elles se doivent de le respecter dans leurs actes et propos, afin de faire en sorte que tous puissent goûter une saine atmosphère de fraternité, de bonne humeur et de repos, lors de leurs vacances.

Pour rendre définitive votre réservation, nous vous invitons à :

- Nous adresser votre contrat de réservation dûment complété,
 - Nous verser à titre d'acompte la somme de 20% de votre séjour par chèque, virement ou CB,
 - Nous verser la somme de 40 € au titre des droits d'inscription obligatoires, correspondant aux frais de dossier de 25 € par séjour, et de l'adhésion à l'association des Maisons Familiales de Seyne, gestionnaire de RECHASTEL (15 €)
- L'adhésion à l'association des MFV Seyne est facturée par année civile, les frais de dossier sont exigibles à chaque séjour.

Le droit d'inscription est acquis à l'œuvre dans tous les cas, l'acompte sera défalqué du montant de votre facture.

Le solde de votre séjour devra être réglé à l'association comme suit, sauf disposition contraire du contrat :

- 30% à la signature du contrat,
- le solde un mois avant le début de votre séjour.

Conformément à la législation, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de Gritchen, courtier en assurances, d'un montant de 2.50 % de votre séjour (hors adhésion et frais de dossier). Si vous souhaitez la souscrire, ce que nous vous encourageons à faire, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et nous le retourner, accompagné du paiement de la prime.

Dans la mesure où il n'a pas été souscrit de contrat d'assurance annulation, toute annulation, motivée ou non, verra l'association des Maisons Familiales de Seyne :

- * Facturer 30 % du séjour (hors frais d'adhésion, de dossier, assurance) pour toute annulation intervenant plus de 60 jours avant le début du séjour,
 - * Facturer 80 % du séjour pour toute annulation intervenant entre le 60ème et le 31ème jour avant le début de votre séjour,
 - * Facturer 100 % du séjour pour toute annulation intervenant moins de 30 jours avant le début du séjour.
- * La communauté de communes perçoit tout au long de l'année, une taxe de séjour par personne et par nuit.

Les repas pris à l'extérieur de RECHASTEL, ne sont en aucun cas décomptés.

Nos amis les animaux ne sont pas admis à RECHASTEL, sauf convention particulière

Les chambres, le jour du départ, doivent être libérées pour 10H00, sauf dispositions contractuelles contraires

Les avant-programmes d'activités « types », fournis pour information, sont non contractuels.

Conformément à loi, les données à caractère personnel que rechastel recueille dans le but de procéder à votre inscription et au paiement de votre séjour, et enregistrées dans un fichier informatisé, vous sont bien sûr accessibles. Vous avez la possibilité de les faire rectifier ou supprimer, en nous contactant via notre boîte Email « rechastel@capfrance.com », ou en écrivant à RECHASTEL 04 340 LA BREOLE. Ces données sont conservées au maximum 3 ans à compter de notre dernier contact. Vos coordonnées bancaires ne sont pas stockées.

Rechastel 04 19

